

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS DE LA RENTREE RATUS 2017 SUR WWW.RATUS.COM

Article 1 - Organisation

Les Editions Hatier, société en nom collectif au capital de 7.485.040 euros, dont le siège social est situé 8 rue d'Assas, 75006 Paris, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro B 352 585 624, (ci-après la "Société organisatrice") organise un concours gratuit du 28/08/2017 au 13/10/2017.

Article 2 - Participation

Ce concours est gratuit, sans obligation d'achat.

Il est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, à l'exception du personnel de la société Éditions Hatier, ainsi que des membres de leur famille et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion du concours.

Pour les mineurs, la participation au concours est effectuée sous le contrôle des parents ou représentants légaux.

Article 3 - Modalités d'inscription et de participation

Ce concours est annoncé :

- sur le site Hatier via l'URL : <http://www.editions-hatier.fr> à compter du 28/08/2017
- sur la page Facebook Hatier Jeunesse à compter du 28/08/2017
- dans le journal du Petit Quotidien en date du 12 septembre 2017

Pour participer au jeu concours, il suffit que le participant :

- se connecte sur le site Internet Ratus via l'URL : www.ratus.com sélectionne la rubrique « Jeu-concours Ratus » ;
- joue au jeu des associations ;
- enregistre ses coordonnées (nom, prénom, date de naissance (non obligatoire), adresse e-mail, autorisation des parents, s'il a ou non des enfants scolarisés, date de naissance des enfants scolarisés, inscription infos Ratus et infos Hatier) ;
- valide l'ensemble.

Article 4 - Exclusion de participation

Ces formulaires interactifs devront être validés et expédiés via le site www.ratus.com, 13/10/2017 à 23h59 dernier délai, date limite pour l'enregistrement des réponses.

Il est autorisé autant de participations par participant (même nom, même année de naissance, même adresse mail) pour toute personne résidant en France métropolitaine pendant toute la période du jeu-concours.

A partir de la base de données établie, une vérification manuelle pourra être effectuée sur les bulletins gagnants. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours et la non attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée.

Article 5 - Modalités de désignation des gagnants

Il sera désigné 10 gagnants au total, tirés au sort parmi les meilleurs scores. Après le tirage au sort de ces 10 gagnants, il sera effectué un second tirage au sort pour désigner le gagnant du lot n°1 (cf. Article 6).

Article 6 - Dotations

Les 10 gagnants se verront attribuer en cadeau :

- Lot n°1 (1 gagnant) : 5 exemplaires de la collection Ratus du niveau souhaité (1, 2, 3 ou 4) d'une valeur unitaire comprise entre 4,20 € et 5,20 € TTC et 1 cadre photo magnétique Ratus (non commercialisé).

- Lot n°2 (9 gagnants) : 2 exemplaires de la collection Ratus du niveau souhaité (1, 2, 3 ou 4) d'une valeur unitaire comprise entre 4,20 € et 5,20 € TTC et 1 cadre photo magnétique Ratus (non commercialisé) chacun soit au total 18 exemplaires Ratus et 9 cadres photo magnétiques Ratus.

La valeur commerciale totale des 10 lots est variable selon le choix des participants.

La valeur indiquée des lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Article 7 - Modalités d'obtention

Les gagnants seront contactés par e-mail le 6 novembre 2017 au plus tard par les Éditions Hatier pour renseigner leur adresse postale, ainsi que le choix du niveau des livres qu'ils souhaitent recevoir. Ils recevront leurs dotations dans un délai d'un mois après avoir renseigné leur adresse postale.

Article 8 - Information des gagnants

Les gagnants seront informés de leur sélection à l'adresse e-mail communiquée lors du remplissage du formulaire de participation au jeu-concours et recevront ensuite leurs gains par voie postale.

Il n'est pas possible d'obtenir la contre-valeur des lots en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix. De surcroît, les lots ne sont pas cessibles. Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

Article 9 - Acceptation du règlement

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est accessible dans son intégralité à l'URL suivante :

<http://www.editions-hatier.fr/contenu/reglement-cadre-jeux-concours-organises-par-les-editions-hatier>

Article 10 : Informatique et libertés – vie privée

Les informations nominatives concernant les participants sont destinées à l'usage de la Société Organisatrice et ses filiales, et notamment pour les besoins du jeu concours pour lequel ils ont participé.

Cette opération n'est ni organisée ni parrainée par Facebook. Les données personnelles collectées sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice.

Les informations sont destinées à la Société Organisatrice et pourront être transmises à ses partenaires techniques et à tout prestataire assurant l'envoi des lots.

En cas d'accord du participant ayant coché la(les) case(s) correspondante(s) sur le bulletin de participation, les données collectées pourront être utilisées à des fins promotionnelles ou publicitaires (notamment newsletter) par la Société Organisatrice et ses filiales et, le cas échéant, ses partenaires.

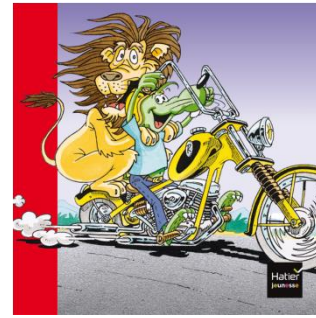
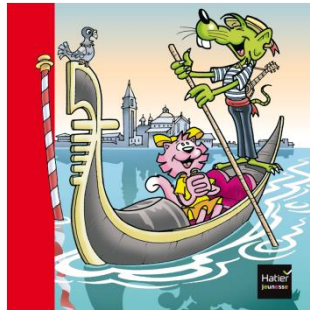
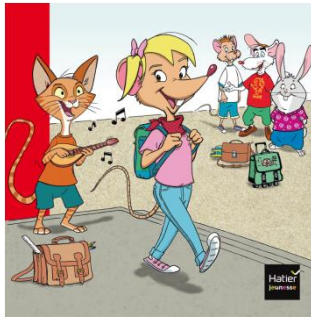
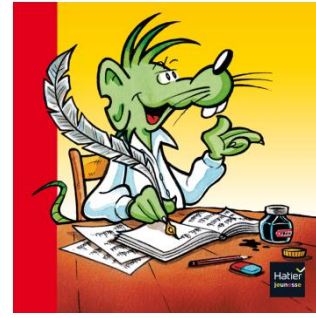
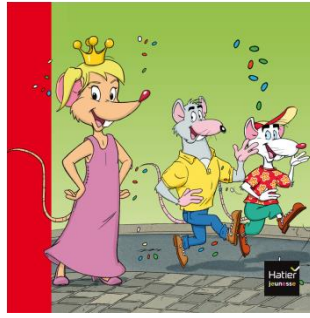
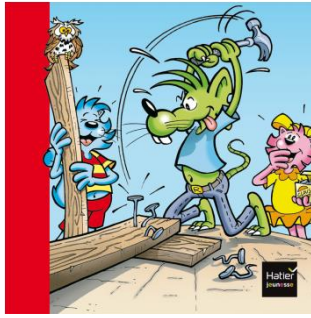
Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données collectées à l'occasion du jeu concours. Les participants peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à la Société Organisatrice à l'adresse visée à l'article 1 du présent règlement.

Les participants disposent également d'un droit d'inscription à la liste d'opposition à la prospection téléphonique qui pourra être exercé au moment où ils complètent le formulaire d'inscription en cochant la case spécifique.

Annexe : Jeu des associations

LE JEU : Associe chaque titre à sa couverture, le plus vite possible et en un minimum de clics.

Couvertures



Titres

La cabane de
Ratus
L'école de
Ralette

Ralette
reine du carnaval
Ratus
à Venise

Ratus
écrit un livre
Ratus
gardien de zoo